MARCHÉS PUBLICS

Nouvelle réglementation

Pour toutes les procédures, les dépôts de plis seront obligatoirement présentés sous forme dématérialisée, via notre profil d'acheteur.

Pour accéder aux consultations en cours sur la plateforme des marchés publics et prendre connaissance des avis d'appels publics à la concurrence, pour télécharger des dossiers de consultation et éventuellement pour déposer une offre électronique :



E-MARCHÉS PUBLICS.COM

CONSEILS

1) Identifiez-vous au moment du retrait des Dossiers de Consultation des Entreprises !
Cette démarche facile et rapide permet d'être automatiquement informé des réponses de la ville aux questions des entreprises, des erratums, des avis rectificatifs ou de la déclaration sans suite.

2) Préparez et anticipez le dépôt de votre offre !
Attention, avant de déposer votre offre électroniquement :
– Vérifiez, via le profil d'acheteur, les préalables techniques de votre poste de travail et les modalités de transmission (taille et format des fichiers par exemple).
– N'attendez pas la dernière minute pour déposer les plis sur le profil d'acheteur de la ville. Gardez une marge de sécurité en cas de problème d'ordinateur, de connexion, de débit ou d'accès au site. En effet, le téléchargement de votre offre doit être **terminé** avant les date et heure limites de remise des offres. Toutes les actions sont horodatées, un pli arrivé hors délai ne peut techniquement pas être ouvert.

Le profil d'acheteur préconise de déposer les offres **24 heures** avant la date limite. Vous pouvez encore modifier, compléter ou remplacer votre offre si nécessaire jusqu'à l'expiration du délai. Une offre déposée avant la date limite est stockée dans un coffre-fort électronique sur le profil d'acheteur et ne peut être ouverte. La confidentialité est garantie.

3) Quid de la signature électronique ?
Attention : en fonction de l'objet du marché, la signature des pièces contractuelles n'est pas toujours exigée au moment du dépôt des offres. Néanmoins, il est imposé aux attributaires la signature électronique des pièces contractuelles. C'est pourquoi, il est recommandé aux candidats de s'équiper de certificats de signature électronique qualifiés RGS** .
Pour toutes autres questions, nous vous invitons, ci-dessous, à lire le *Guide très pratique de la dématérialisation* édité par la Direction des Affaires Juridiques, pour les opérateurs économiques.

DOCUMENTS À TÉLÉCHARGER

Guide très pratique de la dématérialisation des marchés publics pour les opérateurs économiques

CONTACT

Marchés publics
Tél : 01 60 38 38 04

Envoyer un message mailto:service-courrier@lfsj.fr

Centre Technique et Administratif Municipal (CTAM)
10-12, Avenue de Montmirail
77260 La Ferté-sous-Jouarre

MAIRIE DE LA FERTÉ-SOUS-JOUARRE

Place de l'Hôtel de Ville
77260 LA FERTE-SOUS-JOUARRE

01 60 22 25 63

Nous contacter

Copyright 2026 MAIRIE DE LA FERTÉ-SOUS-JOUARRE